



RAPPORT ANNUEL 2018

**RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU
COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Table des matières

Historique	3
Budget 2018	4
Réunions et représentations diverses	5
Collecte sélective	6
Tableau nombre de bacs et de conteneurs utilisés sur le territoire	8
Achats et inventaire de bacs et de conteneurs	9
Collecte des arbres de Noël – Janvier 2019	10
Récupération de feuilles mortes 2018	11
Compostage domestique	13
Collecte itinérante	14
Lieu d’enfouissement technique	16
Traitement des eaux	20
Collecte des encombrants ménagers	21
Tubulure d’érablière	22
Comité de vigilance	22
Fonds et placements	23
Surplus accumulé	24
Opération de l’écocentre	25
Principales activités et réalisations en 2018	26
Certaines prévisions pour 2019	27
Personnel au 31 décembre 2018	28

Historique :

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a été créée le 14 février 1981. Son mandat est la gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la MRC Beauce-Sartigan (14 municipalités membres), ainsi que sur une partie du territoire de la MRC des Etchemins (3 municipalités membres). La Régie a desservi en 2018, une population estimée à 55 015 personnes. *Source décret 1213-2017 publié dans la Gazette officielle du Québec en date du 13 décembre 2017.

Cette population est répartie comme suit :

Ville Saint-Georges	32 771
Saint-Prosper	3 667
Saint-Côme-Linière	3 308
Saint-Martin	2 529
Saint-Gédéon de Beauce	2 213
Saint-Benoît-Labre	1 667
Saint-Zacharie	1 639
Saint-Honoré de Shenley	1 609
Notre-Dame-des-Pins	1 490
Sainte-Aurélie	906
Saint-Théophile	728
Saint-René	771
Saint-Simon-les-Mines	603
Saint-Évariste de Forsyth	506
Saint-Philibert	370
Lac Poulin	137
Saint-Hilaire de Dorset	101

Budget 2018:

Les prévisions budgétaires pour 2018, adoptées à la Régie le 22 septembre 2017 (Rés. #4837-16), ont été établies à 4 866 282.00 \$ en hausse de 451 048.00 \$ (10.22%) par rapport à l'année précédente (2017).

L'année financière, dont la période s'étend du 01 janvier au 31 décembre, s'est terminée par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 443 985.00 \$ (voir rapport financier 2018).

Copie du budget annuel et du rapport financier sont disponibles pour consultation au bureau de la Régie, sur les heures normales de bureau.

Réunions et représentations diverses :

Les membres du conseil d'administration se sont réunis en assemblée régulière onze (11) fois.

De plus, vingt-huit (28) réunions tels réunions de chantier, comités de travail, ou rencontres diverses ont été tenues, auxquelles assistait au moins un (1) représentant du conseil d'administration.

Ces réunions et/ou rencontres comprennent entre autres :

- Rencontre des membres du Comité de suivi de projets de la Régie.
- Réunion de chantier concernant les travaux sur le site (nouvelles cellules et recouvrement).

Collecte sélective :

Cette collecte pêle-mêle est faite aux deux (2) semaines dans les secteurs résidentiels au moyen de bacs d'une capacité de 360 litres. Des conteneurs d'une capacité variant entre deux (2) et neuf (9) verges cubes sont placés dans les multi-logements, les industries, commerces et institutions (ICI). Ces conteneurs sont levés et vidés une fois/semaine.

Prenez note qu'à chaque anniversaire du contrat soit le 01 juin de chaque année, le nombre de bacs 360 litres est révisé et ce nouveau calcul sert de base à la facturation pour les prochains douze (12) mois. Le nombre de conteneur à vider est révisé, quant à lui, mensuellement.

Vous trouverez à la page 8, le nombre de bacs et de conteneurs utilisés sur le territoire au 31 décembre 2018.

On peut placer dans ces bacs et/ou conteneurs les matières suivantes :

- Papiers et cartons;
- Cartons cirés (pinte de lait et de jus);
- Contenants en métal;
- Contenants en verre;
- Contenants en plastique rigide numérotés de 1, 2, 3, 4, 5 et 7 inclusivement;
- Contenants « Tetra pak » (jus Oasis);
- Sacs de plastique incluant le « wrap ».

Bref, toutes les matières indiquées dans la charte des matières recyclables publiée par Recyc-Québec.

L'entrepreneur chargé de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement des matières est Services Matrec Inc., et ce, pour la période comprise depuis le 01 juin 2015 jusqu'au 31 mai 2020 inclusivement.

Au total, en 2018, cette collecte a permis de récupérer 6 542 146 kilos de matières.

Les principales dépenses pour cette activité ont nécessité un déboursé « net » de 1 367 922.09 \$ dollars, réparti majoritairement comme suit :

Publicité	1 903.42 \$
Contrat	1 280 936.74 \$
Livraison des conteneurs	9 595.76 \$
Pièces et access.- Bacs et conteneurs	19 420.37 \$
Achat de bacs bleus	28 409.62 \$
Achat de conteneurs	25 139.25 \$
Autres dépenses diverses	2 516.93 \$

Municipalités, population et nombre d'unités desservies (Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud) au 31 décembre 2017

MUNICIPALITÉS desservies	*POPULATION	Nombre de bacs 360 litres	Conteneurs 2 V.C.	Conteneurs 4 V.C.	Conteneurs 6 V.C.	Conteneurs 8 V.C.	Conteneurs 9 V.C.	Conteneurs 10 V.C.	Roll off
Ville Saint-Georges	32 771	12 619	207	97	73	92	35	01	02
Notre-Dame-des-Pins	1 490	684	08	06	07	04	01	--	--
St-Simon-les-Mines	603	249	01	--	--	--	--	--	--
Saint-Prosper	3 667	1 674	21	13	07	12	04	--	--
Sainte-Aurélie	906	537	02	02	02	03	--	--	--
Saint-Zacharie	1 639	865	05	01	01	01	--	--	--
Saint-Côme-Linière	3 308	1 389	14	07	04	06	01	--	--
Saint-René	771	328	03	--	--	--	--	--	--
Saint-Philibert	370	171	--	--	02	--	--	--	--
Saint-Martin	2 529	1 156	06	04	04	15	01	--	--
Saint-Théophile	728	381	02	01	02	03	--	--	--
Saint-Gédéon de Beauce	2 213	1 003	32	08	02	04	01	--	--
Saint-Benoît-Labre	1 667	833	08	05	03	04	--	--	--
Saint-Honoré de Shenley	1 609	762	10	05	05	05	02	--	--
St-Évariste de Forsyth	506	318	04	01	02	05	--	--	--
St-Hilaire de Dorset	101	59	--	--	--	--	--	--	--
Lac Poulin	137	160	--	--	--	--	--	--	--
TOTAL	55 015	23 188	323	150	114	154	45	01	02

* Source : Gazette Officielle du Québec du 30 décembre 2017 (DÉCRET NUMÉRO 1125 -2015)

Veillez noter que le nombre de bacs et de conteneurs indiqués est en date du 31 décembre 2017.
Les conteneurs de type « Roll off » n'appartiennent pas à la Régie, mais à des entreprises privées.

Achats et inventaire de bacs et de conteneurs :

Bacs bleus 360 litres :

La Régie garde en inventaire des bacs bleus d'une capacité de 360 litres qu'elle vend aux municipalités au prix coûtant. Elle en a vendu 171 et distribué 90 en 2018.

Le nombre de bacs en inventaire au 31 décembre 2018 s'élevait à 50.

Conteneurs :

Trente-neuf (39) conteneurs destinés à la récupération ont été achetés par la Régie en 2018.

- 20 conteneurs de 04 verges³
- 9 conteneurs de 06 verges³
- 9 conteneurs de 08 verges³
- 10 conteneurs de 10 verges³

Au 31 décembre 2018, il y avait 58 conteneurs de différentes capacités en inventaire à la Régie.

La répartition est la suivante :

18	-	02 verges ³
17	-	04 verges ³
14	-	06 verges ³
04	-	08 verges ³
05	-	09 verges ³

Collecte des arbres de Noël 2018 :

Cette collecte s'est effectuée le 14 janvier 2019. L'entreprise Transport Raymond Tardif Inc. de Sainte-Aurélie a été retenue pour ce travail. Le chauffeur était accompagné d'un employé de la Régie, Monsieur Stéphane Poulin.

Douze (12) municipalités avaient répondu positivement à la proposition de la Régie à l'effet de faire un dépôt dans leur municipalité respective et que la Régie se chargeait de ramasser les arbres déposés.

Le fait pour une municipalité de ne pas retenir l'offre de la Régie ne veut pas dire automatiquement que les arbres de Noël des citoyens de cette municipalité n'ont pas été valorisés (Ex : Ville St-Georges organise une collecte porte à porte sur son territoire et achemine les arbres chez un récupérateur).

Total: **8.09 tonnes métriques** ramassées et acheminées chez notre récupérateur.

Municipalités qui ont participé à la collecte

Saint-Côme-Linière	+/- 30 sapins
Saint-Prosper	+/- 40 sapins
Saint-Simon-les-Mines	+/- 9 sapins
Saint-Théophile	+/- 11 sapins
Sainte-Aurélie	+/- 17 sapins
Saint-Gédéon	+/- 22 sapins
Saint-Honoré de Shenley	+/- 7 sapins
Saint-Martin	+/- 29 sapins
Notre-Dame-des-Pins	+/- 37 sapins
Saint-Zacharie	+/- 6 sapins
Saint-Évariste	+/- 13 sapins
Saint-Benoît	+/- 3 sapins
	+/- 224 sapins

RÉCUPÉRATION DE FEUILLES MORTES 2018

Pour la dix-neuvième année consécutive, la Régie a organisé une collecte de feuilles mortes sur son territoire. Certaines municipalités ont effectué une collecte porte-à-porte et d'autres municipalités ont demandé à leurs citoyens de les apporter à un endroit précis dans la municipalité. À partir de ces dépôts, les feuilles ont été prises en charge par la Régie. Pour ce faire, la Régie a utilisé son camion ainsi que sa remorque et se sont les employés de la Régie qui ont effectué la collecte. On estime à plus de 264 085 kg les matières qui ont été détournées de l'enfouissement et acheminées chez des récupérateurs pour en faire du compost. Il faut aussi considérer que beaucoup de citoyens vont se chercher des feuilles directement dans les dépôts pour leurs besoins (compostage, litière pour animaux, etc.), cependant la Régie ne possède pas ce tonnage.

De façon approximative, on estime avoir ramassé les tonnages suivants dans les municipalités participantes (27 chargements environ ont été effectués par la Régie).

St-Gédéon de Beauce:	4 825 kg
St-Évariste de Forsyth:	1 125 kg
St-Prosper:	14 250 kg
St-Côme-Linière:	15 000 kg
St-Zacharie:	6 435 kg
St-Honoré:	3 750 kg
Ste-Aurélie:	7 500 kg
St-Théophile:	3 750 kg
St-Martin:	8 625 kg
St-Benoit-Lâbre:	4 125 kg
Notre-Dame-des-Pins	7 500 kg
St-Simon-les-Mines	3 750 kg
	<hr/>
	80 635 kg

Pour sa part, la Ville de St-Georges a organisé durant 2 semaines une collecte porte à porte sur son territoire. Cette collecte a permis de détourner de l'enfouissement 183 450 kg. Lac Poulin a également effectué une collecte et

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

avaient leur propre preneur pour leur municipalité qui s'est occupé de vider le dépôt.

Les municipalités de St-René, St-Hilaire de Dorset et St-Philibert n'ont pas participées à ce programme de récupération.

On a estimé 15 kg/sac +/- 250 sacs/voyage

Tonnage détourné de l'enfouissement :

Plus de 264,08 TM en 2018
plus de 289.56 TM en 2017
plus de 413.37 TM en 2016
plus de 324.82 TM en 2015
plus de 362.34 TM en 2014
plus de 257.42 TM en 2013
plus de 278.40 TM en 2012
plus de 266.76 TM en 2011
plus de 206.00 TM en 2010
plus de 243.88 TM en 2009
plus de 230.57 TM en 2008

Compostage domestique :

Le 16 mai 2018, une formation a été donnée à Ville Saint-Georges. Trente-neuf (39) personnes étaient présentes.

Durant l'année 2018, la Régie a vendu huit (08) composteurs et fait le tirage de deux (02) composteurs. Trois (03) aérateurs ont été vendus.

Elle avait en inventaire au 31 décembre 2018, trente et un (31) composteurs et dix-sept (17) aérateurs.

Comment procéder

Pour les municipalités qui désirent offrir une formation sur le compostage domestique en collaboration avec la Régie, la procédure est la suivante :

- Communiquer avec la Régie.
- La Régie communiquera avec le formateur afin de savoir ses disponibilités et elle défraiera les frais exigés (Rés. #3285-05).
- La municipalité doit s'engager à faire la publicité auprès de ses citoyens à l'effet qu'il est de l'intention de la municipalité d'offrir cette formation à une date donnée (une municipalité peut se jumeler avec d'autres).
- Réunir un groupe d'environ 20 personnes qui désire assister à cette formation.
- S'engager à fournir un local adéquat.

Collecte itinérante :

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud organise à chaque année depuis 1996, une collecte itinérante de résidus domestiques dangereux et autres matières.

En 2018, ces collectes ont été tenues aux endroits et dates suivantes :

Ville Saint-Georges	26 et 27 mai	09 h 00 à 17 h 00
St-Prosper	02 juin	09 h 00 à 12 h 00
St-Côme-Linière	02 juin	14 h 00 à 17 h 00
St-Martin	03 juin	09 h 00 à 12 h 00
St-Honoré de Shenley	03 juin	14 h 00 à 17 h 00

Les gens sont invités, via un document posté dans chaque foyer du territoire desservi, à participer à cette collecte. Outre les résidus domestiques dangereux comme tel, cette collecte permet aux citoyens de se départir de pneus usagés, de métaux, d'appareils électroniques et informatiques. Les matières sont prises en charge par des entreprises spécialisées et inclus les matières entreposées à la Régie depuis un certain temps (ex : matières dangereuses apportées au LET par les citoyens).

À l'inverse, certaines matières ramassées lors de ces collectes ont été apportées à l'écocentre pour être acheminées plus tard vers des entreprises de récupération de ces matières (tondeuses, souffleurs, climatiseurs, réfrigérateurs, congélateurs, refroidisseurs d'eau).

Selon les données recueillies lors de cette activité, ainsi qu'au cours de l'année pour certaines matières, voici certaine quantité prise en charge :

Matières dangereuses	± 11 627.62 Kg	Cri Environnement Inc.
Autres matières dangereuses	± 30 792.01 Kg	Laurentides Re/Sources
Batteries d'automobiles	± 5 150.00 Kg	Récupération Noël Marois
Bombonnes de propane	± 1 372.80 Kg	Propane GRG
Métaux	± 132 836.00 Kg	Récupération Noël Marois
Pneus	± 33 960.00 Kg	Entreprise Stéphane Nadeau
Télé, système informatique, audio	± 81 927.00 Kg	ARPE Québec
Tubes fluorescents	± 58 482.00 pl	Recyc Fluo
Lampes fluocompactes	± 878 unités	Recyc Fluo
Autres lampes	± 1 252 unités	Recyc Fluo

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

En plus des collectes itinérantes que la Régie organise à chaque printemps, il y a sur le territoire que dessert la Régie, douze (12) autres dépôts où les citoyens peuvent se départir annuellement de reste de peinture et/ou d'huiles usées.

Ces endroits sont :

- Municipalité Notre-Dame-des-Pins, 2790, 1^{ère} Avenue
- Municipalité St-Gédéon de Beauce, 127A, 1^{ère} Avenue Sud
- Quincaillerie Royal & Gilles, 234, route 271, St-Benoit
- Quincaillerie BMR, Matco, Ravary Inc., 9050, Boul. Lacroix, St-Georges
- Quincaillerie Canac, 15 700, 1^{ère} Avenue, St-Georges
- Quincaillerie RONA, 777, 150^e Rue, St-Georges
- Services Sanitaire DF de Beauce Inc., 1825, 95^e Rue, St-Georges
- Coopérative Alliance, 715, 6^e Avenue Ouest, St-Georges
- Canadian Tire, 500, 107^e Rue, St-Georges
- Écocentre St-Prosper, 2775, 40^e Rue
- Écocentre de la Régie, 695, Rang St-Joseph, St-Côme-Linière

Au total, il fut récupéré dans ces dépôts seulement, plus de 26 600.35 kg de matières en 2018 (source : Laurentides Re/Sources).

Informez-vous avant d'aller porter vos matières, à savoir s'ils acceptent le produit que vous avez à disposer, au besoin contactez-nous au 418 685-2230.

Textiles et jouets :

Notez que la récupération de textiles et jouets a été retirée de cette collecte itinérante en 2008. Nous recommandons aux citoyens d'aller porter ces matières dans les comptoirs d'entraide œuvrant sur le territoire.

Lieu d'enfouissement technique :

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite un lieu d'enfouissement technique situé dans le Rang St-Joseph à St-Côme-Linière depuis 1981. Ce lieu d'enfouissement, en opération depuis 1974, appartenait auparavant à la Ville de Saint-Georges.

Il a été reçu pour élimination au cours de l'année 2018, 23 418.68 tonnes métriques de matières résiduelles. Ces matières ont été transportées majoritairement par des bennes à déchets conventionnelles (21 249.00 tm), ou par boîtes « roll off » ou autres genres de camion (1 587.10 tm) et des résidus de l'Écocentre de la Régie (582.58 tm).

De ce total de 21 249.00 tonnes métriques transportées par bennes conventionnelles, le tonnage et la provenance est réparti comme suit :

<u>TONNAGE</u>	<u>PROVENANCE</u>	<u>POURCENTAGE</u>
12 837.63	Ville Saint-Georges	60.42%
1 418.02	Saint-Prosper	06.67%
1 139.65	Saint-Côme-Linière	05.36%
1 088.62	Saint-Martin	05.12%
797.76	Saint-Gédéon de Beauce	03.75%
732.25	Saint-Benoît-Labre	03.45%
672.97	Saint-Honoré de Shenley	03.17%
569.35	Notre-Dame-des-Pins	02.68%
508.36	Saint-Zacharie	02.39%
364.88	Sainte-Aurélie	01.72%
277.51	Saint-Évariste de Forsyth	01.31%
269.61	Saint-Théophile	01.27%
242.39	Saint-René	01.14%
146.54	Saint-Simon-les-Mines	00.69%
93.58	Saint-Philibert	00.44%
62.56	Lac Poulin	00.29%
28.21	Saint-Hilaire-de-Dorset	00.13%

Pour ce qui est des 1 587.10 tm transportées par un autre genre de camion, 864.09 tm/866.09 tm de déchets commerciaux provenaient de la Ville de St-Georges. Il est entré un total de 387.29 tm de déchets de type industriel

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

provenant de Ville St-Georges, de même que 315.99 tm de déchets provenant d'institutions localisées à Ville St-Georges (Cégep, écoles, hôpital).

En ce qui concerne les matières éliminées à l'enfouis (16.94 tm) se compose de sacs d'amiante, de matières souillées de terre, etc.

De plus, il a transité par l'écocentre 1272.87 tm de différentes matières transportées par soit le camion de la Régie, soit par des particuliers, soit par des entreprises.

La Régie perçoit pour le Gouvernement du Québec des redevances pour chaque tonne métrique enfouie et transmet ces sommes quatre (4) fois par année au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). En 2018, la Régie a perçu et transmis 528 562.79 \$. Une vérification (audit) du dossier a été faite par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et transmise au MDDELCC (Copie de ces documents sont disponibles sur demande à la Régie).

En vertu de l'article 39 du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), sous la supervision du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la Régie doit tenir un registre d'exploitation de son lieu d'enfouissement et le conserver sur le site même durant la période d'exploitation et même après sa fermeture.

Article 39

Pour tout apport de matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique, l'exploitant doit consigner dans un registre d'exploitation :

- 1. Le nom du transporteur;*
- 2. La nature des matières résiduelles ainsi que, dans le cas de boues ou de cendres volantes ayant fait l'objet d'une décontamination ou encore de sols ayant fait l'objet d'un traitement de décontamination ou provenant de travaux de réhabilitation d'un terrain, les résultats des analyses ou mesures établissant leur admissibilité;*
- 3. La provenance des matières résiduelles et, si elles sont issues d'un procédé industriel, le nom du producteur;*

4. *La quantité de matières résiduelles, exprimée en poids;*

5. *La date de leur admission.*

Les registres d'exploitation et leurs annexes doivent être conservés sur le site même du lieu d'enfouissement pendant son exploitation, et tenus à la disposition du ministre; après la fermeture du lieu, ils doivent encore être conservés par l'exploitant jusqu'à ce qu'il soit relevé de ses obligations en vertu de l'article 85

D.451-2005, a. 39; D. 451-2011, a. 6.

Source : REIMR

Tout le tonnage enfoui en 2018 a utilisé un espace de 30 086.00 mètres³ dans l'aire d'enfouissement autorisée, et ce principalement dans les cellules 5½, 6 et 7 de la zone « H ». (Le rapport de volumétrie signé par Madame Marie-Andrée Gallant, arpenteur-géomètre en date du 24 janvier 2019 est disponible sur demande).

Le décret #525-2010 daté du 3 juin 2010 autorise à la Régie une capacité d'enfouissement de 2 779 000 mètres³. Au 31 décembre 2018, un espace de plus de 457 315 mètres³ avait été utilisé laissant ainsi une capacité à utiliser de 2 321 685 mètres³.

Une cellule mesure environ 184 mètres linéaires par environ 40 mètres linéaires pour un superficie de 7 360 mètres². Il y a actuellement 11 cellules aménagées dans la zone H sur une possibilité de 16.

De ces sept (11) cellules 5 ½ cellules ont un recouvrement final;

1 cellule sont remplies à +/- 75%;

1 cellule est remplie à +/- 30%;

4 nouvelles cellules sont remplies à 0%.

Source : Pierre Paquet, Technicien aux opérations, 03-2019

Le remplissage complet d'une cellule prend +/- 30 mois.

Décret #525-2010
 Volume autorisé 2 779 000 mètres³

Tableau A

ANNÉE	ESPACE M ³	ESPACE CUMULATIF	CONTRIBUTION \$/M ³	CONTRIBUTION ANNUEL/FIDUCIE	CONTRIBUTION GLOBALE À LA FIDUCIE AU 31/12	
*	2002	11 988.00	11 988.00	2.91	34 885.08\$	0.00\$
	2003	36 835.00	48 823.00	2.91	107 189.85\$	0.00\$
	2004	42 162.00	90 985.00	2.91	122 691.42\$	0.00\$
	2005	25 997.00	116 982.00	2.91	75 651.27\$	0.00\$
**	2006	23 937.00	140 919.00	2.91	69 656.67\$	410 074.29\$
	2007	37 364.00	178 283.00	4.07	152 071.48\$	562 145.77\$
	2008	34 715.00	212 998.00	4.07	141 290.05\$	703 435.82\$
	2009	27 976.00	240 974.00	4.07	113 862.32\$	817 298.14\$
	2010	20 736.50	261 710.50	2.60	53 914.90\$	871 213.04\$
	2011	30 823.68	292 534.18	2.60	80 141.57\$	951 354.61\$
	2012	21 421.48	313 955.66	2.60	55 695.85\$	1 007 050.46\$
	2013	18 844.88	332 800.54	2.60	48 996.69\$	1 056 047.15\$
	2014	25 167.50	357 968.04	2.60	65 435.50\$	1 121 482.65\$
	2015	21 400.00	379 368.04	5.57	119 198.00\$	1 240 680.65\$
	2016	22 536.00	401 904.04	5.57	125 525.52\$	1 366 206.17\$
	2017	25 325.00	427 229.04	5.57	141 060.25\$	1 507 266.42\$
	2018	30 086.00	457 315.04	5.57	167 579.02\$	1 674 845.44\$
	2019					

* L'enfouissement a débuté le 31 août 2002

** De 2002 à 2006 inclusivement la Régie a contesté sans succès certaines conditions relatives à la fiducie (imposition des revenus).

Pour recouvrir de façon journalière ce volume de matières résiduelles, la Régie a utilisé en 2018 un total de 10 283.23 tonnes métriques de différentes matières réparties majoritairement comme suit : 2 957.42 tonnes métriques de « tuf », 7 325.81 tonnes métriques de résidus CRD provenant du centre de tri de matériaux de construction et démolition de Service Matrec Inc. situé à Québec,

De plus, la Régie possède une toile de type « Voghel » achetée en 2002 au coût de 59 143.00\$ plus taxes, laquelle est utilisée pour le recouvrement journalier.

Traitement des eaux :

La Régie Intermunicipale a octroyé à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. par sa résolution #4884-16 adoptée le 15 décembre 2016, un contrat d'une durée de 36 mois (janvier 2017 à décembre 2019 inclusivement) avec comme option de prolonger le dit contrat pour une période de 12 ou 24 mois pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Côme-Linière de même que la surveillance environnementale du biogaz, l'assistance à l'opération et au suivi du réseau de captage du biogaz et de la torchère. Ce mandat comprend également la déclaration obligatoire des émissions atmosphériques, de même que l'évaluation de la migration verticale des biogaz. Les rapports produits par Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc. dans ces dossiers sont disponibles sur demande à la Régie Intermunicipale.

Le système de traitement des eaux est composé principalement de trois (3) étangs aérés et de deux (2) étangs non aérés, d'un (1) système de traitement Médiaflex – SMBR, d'un (1) bâtiment de désinfection, de deux (2) stations de pompage et de deux (2) bâtiments de services.

La chaudière utilisée pour le système de traitement Médiaflex – SMBR est alimenté principalement par le biogaz provenant des cellules du lieu d'enfouissement ou par du gaz propane, ce qui permet de traiter les eaux de lixiviation 12 mois/an et de rencontrer les normes de rejet édictées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Lorsque l'eau est assez chaude pour être traité sans passer par la chaudière (période estivale), les biogaz sont brûlés dans une torchère.

Les rapports déposés par Aquatech pour l'année 2018 sont disponibles pour consultation au siège social de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud sur les heures normales de bureau.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

En septembre 2018, la Régie a fait nettoyer ses conduites de lixiviats et vérifier leur étanchéité. Le rapport des travaux daté du 27 septembre 2018 réalisé par Veolia North America est disponible sur demande à la Régie.

SNC-Lavalin a obtenu le mandat d'échantillonner les rejets à la sortie de la torchère. Le rapport final produit par cette firme, daté de décembre 2018, intitulé : « *L'efficacité de destruction des COGNM par la torchère* » est également disponible sur demande.

Collecte des encombrants ménagers :

Depuis le 03 novembre 2003, la Régie offre un service de collecte des encombrants ménagers. On entend par encombrants ménagers les articles tels : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, ameublement de cuisine, de chambre à coucher, matelas, sommier, réservoir à eau, réservoir à l'huile, bibliothèque, bureau de travail, système informatique, système de son, téléviseur, fournaise, poêle à bois, bain, lavabo, toilette, balançoire, bicyclette, tondeuse, B.B.Q., etc.

La Régie met de côté les matières estimées « réutilisables » et essaie de les vendre elle-même. Ceux non utilisables sont dirigés via les conteneurs placés dans l'écocentre, vers des endroits spécialisés où ils seront traités de façon sécuritaire (téléviseurs, systèmes informatiques) ou valorisés (articles en bois et/ou en métal) ou enfouis dans notre lieu d'enfouissement (matelas, chaises en résine, divans, sofas, etc.).

En 2018, la Régie a répondu à 4 204 demandes, une diminution de -4,6% par rapport à 2017, et a ramassé 513.11 tonnes métriques de métaux, de bois, de meubles, de piles, de systèmes informatiques, d'ampoules, de tubes fluorescents, de matelas, de divans, de sofas, etc, que le camion cube et les particuliers ont détourné pour valorisation. Toutes ces matières ont transité par l'écocentre de la Régie.

Notez que la définition d'encombrants ménagers exclut les débris de construction, rénovation, démolition.

Tubulure d'érablière :

La Régie a fait transporter à ses frais en 2018, 19.15 tonnes métriques de tubulure d'érablière chez Environnek, division de Cartonek à St-Malachie.

Cette entreprise démêle les différentes catégories de plastique (7) utilisés pour la fabrication de ce produit et granule cette matière.

Par la suite, les granules sont vendus à des recycleurs pour la fabrication de divers produits tels des ponceaux en plastique, des bancs de parc, etc.

Au 31 décembre 2018, il en restait environ 1 000 kilos à la Régie.

Comité de vigilance :

Il était prévu à la condition 11 du décret #694-2000 et maintenant selon l'article 72 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), la création d'un comité de vigilance.

Une rencontre de ce comité a été tenue le 12 décembre 2018.

Étaient présents :

Monsieur Marcel Busque, représentant de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud

Monsieur Yannick Bourque, représentant le COBARIC

Monsieur Éric Maheux, secrétaire-trésorier et directeur général de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud

Monsieur Martin Vaillancourt, représentant le CRECA

Étaient absents :

Monsieur Éric Paquet, représentant de la MRC Beauce-Sartigan

Monsieur Gilles Pedneault, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière

Monsieur Jean-Marc Demers, représentant les citoyens de Saint-Côme-Linière

Un procès-verbal de cette rencontre a été dressé et une autre rencontre est prévue en 2019 (copie de ce procès-verbal est disponible sur demande).

Fonds et placements :

La Régie possède deux (2) fonds distincts ainsi que des argents placés dans une fiducie « Environnementale ».

Fiducie :

La Régie avait à constituer une Fiducie (condition 15 du décret #694-2000 et condition 15 du décret #525-2010) afin d'accumuler les garanties financières nécessaires à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement. La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'est conformée et a signé avec Fiducie Desjardins Inc. le 02 avril 2002 une convention à cet effet.

À chaque année, la Régie fait valider par un arpenteur-géomètre le volume utilisé ayant servi à enfouir les matières résiduelles. Ce volume sert de base afin de savoir combien il faut placer d'argent dans la fiducie.

La contribution par mètre cube est calculée quant à elle par les ingénieurs ou un actuaire. En 2018, la Régie devait placer dans la fiducie 5.57 \$/mètre cube enfouis tel qu'établi par Madame Nathalie Gagné, ingénieur chez WSP Canada Inc. en date du 06 juillet 2015 et entériné par Madame Geneviève Laguë, ingénieur au MDDELCC dans une correspondance datée du 11 décembre 2015.

Les contributions totales versées par la Régie dans la fiducie depuis l'ouverture de la zone H (31-08-2012), incluant celle pour l'année 2018 s'élèvent à 1 674 845.44\$ \$ (voir tableau page 19).

Fonds entretien conteneurs :

En 2010, après avoir acheté ses propres conteneurs servant à la récupération des matières recyclables, la Régie a également créé, par sa résolution #4075-10 datée du 16 décembre 2010, un fonds réservé servant à accumuler les argents nécessaires à l'entretien et au remplacement éventuel des dits conteneurs. Elle contribue à ce fonds via les quotes-parts annuelles chargées aux municipalités où de tels conteneurs sont utilisés selon une contribution mensuelle de 0.478671 la verge cube. À titre d'exemple, pour un conteneur d'une capacité de 04 verges cubes, la municipalité contribue 1.91

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

\$/mensuellement. Au 31 décembre 2018, il y avait 89 249.00 \$ d'accumulé dans ce fonds.

Fonds machinerie :

Le 10 février 2016, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Roger Turcotte a rédigé à l'intention des administrateurs un rapport dans lequel il recommanderait à ces derniers de changer le nom de « Fonds réservé grands projets » pour celui de « Fonds machinerie ». Ce rapport a été accepté par les membres du conseil d'administration le 18 février 2016, résolution #4771-16. Au 31 décembre 2018, il y avait 931 696.00\$ d'accumulé dans ce fonds.

Surplus accumulé :

Le surplus accumulé de la Régie au 31 décembre 2018, selon les états financiers certifiés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton s'élevait à 1 243 675.00\$.

De ce surplus, les montants suivants ont déjà été engagés par résolution, soit :

Rés. #5090-18	Écocentre extérieur	Solde ±100 000.00\$
Rés. #5075-18	Réfection SP-1 et SP-2	Solde ± 35 000.00\$
Rés. #5053-17	Nouvelles cellules et recouvrement	Solde ± 25 000.00\$
Rés. #5159-18	Remplacement du pont bascule	Solde ±100 000.00\$
Rés. #5176-18	Barrière à l'entrée	Solde ± 35 000.00\$

Opération de l'écocentre :

L'ouverture au public de l'écocentre de la Régie s'est faite en avril 2005. On y reçoit les citoyens ainsi que les entrepreneurs qui se présentent au lieu d'enfouissement avec des matières à disposer et pour lesquelles il existe des endroits où la Régie peut acheminer ces matières pour fin de récupération – valorisation ou disposition de manière sécuritaire de ces produits. La Régie, via son programme de collecte d'encombrants ménagers, dispose également de certaines matières à l'écocentre.

Il s'est ajouté en 2018 aux matières déjà en transition au 31 décembre 2017, 1272.87 tonnes métriques de matières. Le camion de la Régie et les citoyens ont disposé de 513.00 tonnes métriques d'encombrants ménagers à cet endroit et le résiduel (759.87 tonnes métriques) a été apporté par des citoyens et/ou entrepreneurs.

Ces matières ont été principalement prises en charge pour être valorisées comme suit :

- Métaux ferreux 104.94 TM - Récupération Noël Marois Inc.
- Métaux non ferreux 3.21 TM - Récupération Noël Marois Inc.
- Bois, gypse, etc. 407.87 TM - Services Matrec Inc.
- Électronique & Informatique 67.53 TM - Arpe Québec
- Appareils réfrigérants 23.78 TM – PureSphera
- Déchets ultimes 582.58 TM – LET de la Régie
- Contenant vide d'huile N/D KG – Phoenix Environnement
- Tubes fluorescents 55 802 PL – Recyc Fluo
- Lampes fluocompactes 68 UN – Recyc Fluo
- Lampes (autres) 1 252 UN – Recyc Fluo

Pour d'autres matières tels les déchets dangereux, la tubulure d'érablière, les pneus, le carton récupéré à l'écocentre, ces tonnages sont inclus dans le présent document dans les chapitres traitant plus spécifiquement de ces sujets.

Il faut aussi noter que la Régie possède deux (2) remorques de 48 pieds dans lesquelles elle entrepose les appareils réfrigérants dans l'une et les systèmes informatiques et audio-vidéo dans l'autre.

Ces deux (2) remorques sont vidées au besoin gratuitement en communiquant chez ARPE Québec et/ou PureSphera selon le produit.

Principales activités et réalisation en 2018 :

- Participation active de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud à la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC Beauce-Sartigan ;
- Embauche de Monsieur Stéphane Poulin à titre de journalier affecté à l'enfouissement à la Régie ;
- Embauche de Monsieur Réjean Lamontagne à titre de journalier affecté à l'écocentre à la Régie ;
- Achat d'un Lift Komatsu ;
- Achat d'un camion 2019 pour les encombrants ;
- Confection de 3 nouvelles cellules (8, 9 et 10-11(fusionnées)) pour l'enfouissement et recouvrement de 3 cellules (2½ à 5½) pour le captage du biogaz ;
- Feu en septembre Zone H, cellule 6 ;
- Confection de 2 chambres de vannes modulantes au système de traitement ;
- Amélioration de l'écocentre intérieur (trois murets) ;
- Construire un mur de béton pour le futur écocentre extérieur ;
- Prolonger la conduite sanitaire de ø200 mm et construire une conduite pluviale de ø375 mm pour le mur du futur écocentre extérieur ;
- Installer un regard pour la prise d'eau au vieux banc d'emprunt ;
- Visite le 6 avril de deux écocentres de la ville de Québec et un écocentre de Service Matrec à Charlesbourg.
- Visite le 20 septembre au site d'enfouissement technique et aux écocentres de la Régie du RMR du Lac St-Jean ;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

- Nettoyage des regards et des conduites du captage du réseau de lixiviation a été faits en octobre par Sani-Etchemin. Les tests d'étanchéité des conduites et des regards ont été effectués par la compagnie Test-Tech ;
- Défricher au nord des Zones A et B ;
- Réfection de la pente nord, cellule 6, Zone H ;

Certains projets pour 2019 :

- Cours sur le compostage domestique en collaboration avec les municipalités;
- Récupération des arbres de Noël;
- Collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières sur le site de la Régie ;
- Récupération des feuilles mortes et résidus verts (printemps et automne);
- Récupération de la tubulure d'érablière ;
- Récupération des encombrants ménagers ;
- Construction d'une clôture par papier Zone H ;
- Changer le pont roulant de la balance avec de nouvelles passerelles piétonnière ;
- Barrière coulissante électrique entrée principale, réfection de l'arche et réaménagement des écriteaux à l'entrée principale ;
- Déplacer et améliorer la roulotte des RDD ;
- Construction d'un abri à abrasif ;
- Réfection de la station de pompage SP1 et désaffecter les bâtiments CN1 et CN2 ;
- Agrandissement du bâtiment SMBR, construction d'un réservoir souterrain de sulfate ferrique, un espace bureau et un espace d'un laboratoire plus fonctionnel ;
- Aménagement de l'Écocentre (intérieur);
- Aménagement de l'Écocentre extérieur ;
- Réfection de la pente sud, cellules 6 et 7, Zone H ;
- Construction d'un chemin d'accès au nord des Zone A et B ;
- Réfection de la conduite et du chemin d'accès entre la Zone A et B ;
- Avancement du dossier Viridis ;
- Avancement du dossier PGMR en collaboration avec la MRC.

Personnel au 31 décembre 2018 :

Le personnel de la Régie était composé de :

Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier (19 mois);
Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations et préposé au poste de pesée (21 ans);
Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier affecté à la collecte des encombrants ménagers (15 ans);
Madame Josée Larivière, adjointe administrative (14 ans);
Madame Audrey Paquet, agente aux communications (05 ans);
Madame Dany Maheux, secrétaire-réceptionniste (1 an);
Monsieur Réjean Lamontagne, journalier affecté à l'écocentre (03 mois);
Monsieur Stéphane Poulin, journalier affecté à l'enfouissement (03 mois);
Madame Patricia Dulac, préposée à temps partiel au poste de pesée (06 ans);
Madame Marie-Michèle Paquet préposée à temps partiel au poste de pesée (01 an)
Monsieur Keven Jacques, étudiant affecté sur le terrain (2 ans)
Monsieur Denis Fortier, journalier à temps partiel affecté à l'écocentre (08 mois).

Voilà en résumé l'essentiel des réalisations de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2018, ainsi que ses principales orientations pour 2019.

Si vous désirez des informations et/ou copies de différents rapports et/ou études rendues publiques par le dépôt de ces documents en assemblée des membres du conseil d'administration, n'hésitez pas à nous contacter.

Visitez également notre site web au www.poucebleu.com ou www.ricbs.qc.ca

Éric Maheux
Directeur général et secrétaire-trésorier